

PROJET PEDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DE LA HAUTE ECOLE *Francisco FERRER*

DE LA VILLE DE BRUXELLES

Année académique 2010-2011

PREAMBULE

La réforme nécessaire de l'enseignement supérieur revêt de multiples aspects dont le plus visible est assurément le regroupement au sein d'une Haute Ecole de divers établissements d'enseignement supérieurs existants.

Face à cette restructuration, deux attitudes peuvent être adoptées.

L'une, minimaliste, consiste à limiter le regroupement à une simple association administrative. Cette approche, purement formelle, n'aurait pour seule conséquence que l'introduction d'un échelon structurel et de procédures administratives supplémentaires. Non seulement elle ne permettrait pas de construire une entité apte à affronter le 3ème millénaire mais au contraire elle alourdirait le fonctionnement actuel des institutions.

L'échec prévisible d'une telle construction justifie pleinement qu'on ne s'y engage pas.

L'autre attitude, volontariste, est conditionnée par l'adhésion des différentes composantes à un projet moderne, ouvert, unificateur, conduisant à la mise sur pied d'une entité capable de relever les défis économiques, sociaux et humains auxquels notre société est, et sera confrontée.

Cette démarche a pour principes fondateurs:

- la réunion des institutions existantes en une nouvelle entité cohérente, solide et bien identifiée.
- une volonté partagée par tous de développer les caractéristiques positives actuelles et de générer de nouvelles collaborations.
- l'adhésion à un projet commun.

Entre l'attitude minimaliste frileuse et l'attitude positive, dynamique le choix s'impose de lui-même: la Haute Ecole n'existera pleinement que si les points communs des entités constitutives sont explicités et développés.

Malgré l'appartenance à un même Pouvoir organisateur, qui induit le partage de valeurs et d'objectifs communs, les différents instituts concernés possèdent des particularités, conséquences de leur histoire, de la nature des formations qu'ils organisent, de leur taille, ...

Ces particularités doivent être respectées sans que ce respect n'entraîne la paralysie de l'ensemble, ni n'entrave l'élaboration d'un projet fédérateur, garant d'un développement harmonieux de chaque composante: ces particularités doivent être préservées parallèlement au renforcement et au développement des caractéristiques unifiantes.

Les intérêts communs ne pourront se cultiver dans la mise en avant permanente des différences.

Afin de permettre au sein de la Haute Ecole l'émergence d'une véritable communauté d'idées et d'action, les objectifs, les moyens mis en oeuvre et les échéances à respecter pour les atteindre, doivent être explicités. La mise en évidence de ces éléments trouve sa place dans:

- * le projet éducatif de la Ville de Bruxelles qui fixe les options et les valeurs philosophiques, morales, pédagogiques et sociales qui sous-tendent l'action et la politique éducative et formative de la Haute Ecole
- * le projet pédagogique de la Haute Ecole, concrétisation du projet éducatif de la Ville de Bruxelles, qui définit les objectifs généraux, spécifiques et de finalité de la nouvelle entité. Par la description des options communes à toutes les composantes de la Haute Ecole, ce projet a notamment pour but de permettre une harmonisation organisationnelle, pédagogique et administrative, ferment de nouvelles collaborations et de démarches interdisciplinaires.
- * le contrat d'études qui spécifie concrètement l'organisation des études et qui engage les partenaires institutionnels de l'action de formation: le personnel enseignant et les étudiants.

PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE BRUXELLES APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE SON ENSEIGNEMENT

CONSIDERATIONS GENERALES:

En tant que pouvoir organisateur autonome, la Ville de Bruxelles étend son action éducative aux enseignements maternel, primaire, secondaire, supérieur, de promotion sociale et artistique à horaire réduit. Fondé sur des principes de démocratie, de neutralité et de pluralisme, son enseignement appartient au réseau officiel subventionné et est accessible à tous, sans distinction de race, de sexe, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

L'instruction est dispensée dans le respect de la personnalité de chaque élève et dans un esprit de tolérance excluant toute forme de fanatisme nuisible à la dignité humaine.

Par ailleurs, la Ville de Bruxelles adhère en tant que pouvoir organisateur aux principes de neutralité de l'enseignement énoncés dans le décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté tel que modifié par le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement subventionné.

C'est ainsi que l'enseignement sera dispensé dans le respect des principes de tolérance, de libertés et droits fondamentaux tels que définis dans les grands textes fondateurs de la démocratie et de la citoyenneté moderne, de développement de l'esprit critique et de liberté d'expression.

Tout membre du personnel de l'enseignement s'engage à former l'élève en reconnaissant la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain tout en s'abstenant de toute attitude ou de propos partisans dans des problèmes idéologiques, moraux ou sociaux. Les titulaires des cours philosophiques sont tenus au même devoir de respect et de tolérance.

La diffusion de la connaissance s'effectue sous des formes multiples et vivantes. Elle se déroule sans préjugé et le développement de la réflexion scientifique vise à donner aux élèves la liberté de se forger une opinion personnelle.

Le caractère des écoles est non-confessionnel.

Toute sélection d'enfants, d'élèves ou d'étudiants suivant des critères sociaux ou économiques est exclue. Les jeunes sont tous traités avec la même sollicitude.

L'enseignement de la Ville de Bruxelles offre des chances maximales à tous, c'est-à-dire des possibilités de réalisation égales mais adaptées aux capacités de chacun; dans la mesure du possible, il est remédié aux retards ou aux handicaps par une assistance appropriée, de la même manière qu'existe un encouragement des plus doués.

En collaboration avec d'autres instances, l'école joue un rôle social: l'adolescent, conscient de ses droits et de ses responsabilités, apprend à s'intéresser à la société, à acquérir un comportement critique mais positif, en manière telle qu'il s'intègre progressivement à celle-ci et qu'il se conforme à certaines valeurs, à certaines normes et à certains idéaux; l'adolescent acquiert aussi une vision personnelle et cohérente de la vie et de la société.

Le présent projet pédagogique implique l'intégration de toutes les catégories de la communauté éducative. Membres de l'inspection, directions, personnel enseignant et administratif, parents et élèves ainsi que la communauté locale forment les maillons indispensables de cette chaîne que constitue notre enseignement où collaboration étroite et dialogue ouvert contribuent à l'épanouissement harmonieux et à la réussite des jeunes.

La gestion d'un établissement d'enseignement n'est pas seulement le fait de sa direction mais de toute la communauté éducative dont tous les membres apportent leur pierre à l'édification d'une école de qualité, attractive et ouverte sur l'avenir.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

1. *L'éducation et l'enseignement répondent aux exigences d'aujourd'hui et sont donc régulièrement adaptés, corrigés ou rénovés grâce aux technologies modernes et à la formation continuée des enseignants.*
2. *Les élèves reçoivent une éducation qui leur permet d'être des "citoyens du monde".*
 - *Ainsi, dans l'enseignement fondamental, des cours spéciaux s'adressent tout particulièrement aux enfants immigrés.*
 - *Les élèves apprennent à connaître le monde dans lequel ils vivent, en étudiant de façon objective les contextes historiques, culturels, sociaux, économiques et techniques.*
 - *Le but visé est l'intégration aisée de l'élève dans la société moderne. Apprendre à lire, à comprendre, à parler et à écrire plusieurs langues constitue des moyens adéquats pour réaliser cette intégration.*
 - *Le "citoyen du monde" de demain oeuvre en collaboration avec les autres: il lui faut apprendre l'objectivité, la tolérance, le respect du travail et des opinions d'autrui, ainsi que l'esprit critique envers lui-même.*
3. *Chaque enfant possède un potentiel de capacités. Déjà dans l'enseignement maternel, il doit avoir la possibilité de les découvrir et ensuite de les développer, sur les plans tant intellectuel que physique, esthétique, social, moral et affectif. L'enseignement primaire garantit la continuité de cette mission.*

L'épanouissement optimal du jeune enfant n'est possible que si:

- *l'envie d'apprendre et la curiosité naturelle, ainsi que son expérience et son intérêt constituent l'amorce d'une démarche éducative;*
 - *on tient compte ensuite de ses faiblesses, de ses défauts, de ses imperfections, de ses capacités d'assimilation;*
 - *une équipe d'enseignants l'aide à surmonter les obstacles et répond à ses questions;*
 - *l'enseignement est fondé sur l'individualisation, la différenciation, la remédiation, la réalisation de projets communs, la collaboration avec les condisciples, selon les possibilités de chacun;*
 - *sa conscience sociale est stimulée; l'enfant doit apprendre à se maîtriser, à s'intéresser à la société dans laquelle il est destiné à prendre sa place.*
4. *La connaissance fonctionnelle, les capacités, la maîtrise des méthodes de recherche et des techniques pour appliquer correctement l'acquis sont prioritaires dans l'enseignement général. Les élèves apprennent entre autres à:*
 - *formuler correctement des concepts;*
 - *avoir le sens de l'ordre et de la précision;*
 - *découvrir les rapports qui lient les différents domaines d'apprentissage via une vision globale des matières et un enseignement intégré;*
 - *analyser des problèmes et les comprendre;*
 - *cultiver l'autonomie de travail et la persévérance;*
 - *distinguer l'essentiel de l'accessoire.*
 5. *Les enseignements technique et professionnel offrent, en outre, une orientation de qualification.*

Une amélioration permanente de la qualité technique des formations aboutit à une intégration rapide et efficace des diplômés dans le monde économique.

Ces élèves sont capables d'utiliser des méthodes adéquates pour résoudre les problèmes rencontrés et de prouver leur compétence et leur efficacité.

Leur créativité doit les stimuler pour trouver les solutions nouvelles qui s'imposent. La volonté de poursuivre sans trêve la formation reste indispensable.

6. *Il est essentiel que les élèves acquièrent des attitudes humanistes et qu'ils apprennent à participer au développement de la société.*

L'acquisition de pareilles attitudes et la souplesse d'adaptation s'obtiennent entre autres:

- en apprenant aux élèves à développer une vision personnelle, à défendre et à soutenir leurs idées dans le respect du point de vue d'autrui;*
- en les rendant disponibles à l'information, à son interprétation et à sa critique;*
- en stimulant leur sensibilité et leur réceptivité.*

Il s'agit d'éveiller les facultés d'adaptation, de mobilité, de souplesse et de communication, l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités et de la critique face aux technologies nouvelles.

7. *Tous les élèves sont progressivement amenés à un engagement social au sens le plus large du terme ainsi qu'à la découverte de l'importance de la culture: ils comprennent que la vision actuelle du monde n'est pas parfaite et qu'elle peut évoluer; leur soif d'apprendre est accrue par la découverte de nouveaux centres d'intérêt et par une formation continue dans des disciplines variées.*

L'enseignement de la Ville de Bruxelles est un enseignement engagé qui a pour but de former des individus maîtres de leur sort et conscients de leur identité.

L'être humain et son bonheur priment!

1. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR INTEGRER LES
OBJECTIFS GENERAUX ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VISES AU TITRE 1^{ER}
DU DECRET DU 31 MARS 2004

1.1 CADRE GENERAL

L'ambition première de la Haute Ecole est de former un citoyen responsable, épanoui et inséré dans le monde socio-économique.

Même si l'aspect opérationnel correspond à la préoccupation majeure des étudiants, on ne peut dissocier ces objectifs comme on ne peut dissocier les dimensions générales, humaines et techniques d'un enseignement qui vise, in fine, à développer l'esprit d'analyse et de synthèse des étudiants.

Les objectifs majeurs de la Haute Ecole sont:

- considérer les étudiants comme des adultes responsables.
- former des femmes et des hommes d'action et de réflexion.
- assurer leur promotion sociale sans opérer de sélection sociale.
- promouvoir les valeurs fondamentales de toute société démocratique: la liberté, l'égalité, la solidarité, la fraternité, le respect de l'autre, la tolérance.
- répondre aux exigences du moment et permettre à ses diplômés d'appréhender le futur.

Ces objectifs imposent à la Haute Ecole une double responsabilité:

- vis-à-vis de la collectivité qui en attend un meilleur fonctionnement institutionnel et démocratique, une adaptabilité au changement, une capacité d'innover.
- vis-à-vis de l'individu qui en attend une formation de haute qualité, garante d'un meilleur avenir.

1.2 RESPONSABILITES VIS-À-VIS DES ETUDIANTS

La motivation première d'un étudiant s'engageant dans une filière de formation est de se préparer à l'exercice d'une profession lui ouvrant des perspectives sur le marché de l'emploi.

La prise en compte étroite de cette demande conduirait à mettre sur pied des formations essentiellement orientées vers des objectifs opérationnels.

L'étudiant doit pouvoir s'épanouir par une formation initiale qui lui permet une insertion professionnelle immédiate mais il doit aussi avoir les moyens de pouvoir définir un projet professionnel à long terme et développer des compétences adaptées en autonomie ou dans le cadre de la formation continuée tout au long de la vie restant ainsi en phase avec l'évolution des professions, du marché de l'emploi et des réalités socio-économique.

L'étudiant ne peut être réduit à un élément du système économique: il doit pouvoir s'épanouir et plus qu'une insertion professionnelle c'est une insertion sociale qu'il faut lui offrir.

Afin de répondre à ses attentes, la Haute Ecole se devra d'adopter les principes suivants:

a) Principes de formation

- formations éducatives plus qu'instrumentalistes: c'est-à-dire ouvertes, dotant les jeunes de compétences transférables, élargissant leur culture générale. Si l'école ne peut être imperméable aux logiques et aux attentes économiques, elle ne peut oublier sa finalité propre: elle se doit de cultiver des attitudes telles que la curiosité, la maîtrise de soi, l'intelligence de l'autre, le jugement, le sens des responsabilités, l'éthique, la coopération intellectuelle, ...

- placer le jeune au centre de sa propre formation.
Former des citoyens responsables implique la formation d'hommes et de femmes aptes à dominer leur environnement. Dans une société où l'information est surabondante, pouvoir maîtriser celle-ci, se positionner vis-à-vis d'elle, évaluer sa pertinence sont des garants fondamentaux de la préservation de sa liberté.
Former des citoyens responsables implique donc que l'étudiant soit acteur de sa formation.
- formations articulées autour de composantes techniques, générales, humaines, sociales. Cette notion de "composantes", surtout si elle est jumelée à une organisation modulaire, ne peut conduire à une juxtaposition d'enseignements plus ou moins indépendants. Ces différentes dimensions doivent se retrouver dans tous les enseignements.

b) Pédagogie :

La difficulté d'opérer l'adéquation formation-emploi ainsi que la nécessité de préparer à un emploi et à une société en constante évolution, conduit plus que jamais à donner à l'étudiant une méthodologie qui lui permette de s'adapter

c) Sélection :

- la formation à la citoyenneté et à ses valeurs de convivialité et de solidarité nécessite que soit stimulée l'émulation plus que la concurrence.
- refuser de travailler uniquement avec les "meilleurs" mais entraîner les étudiants à devenir meilleurs.

Plutôt que la pratique d'une grande sélectivité, on veillera à la mise en oeuvre d'un cadre d'études épanouissant par l'adaptation des structures, de la pédagogie, ...

d) Organisation :

L'organisation transparente, démocratique, basée sur le dialogue, sera mise au service des possibilités de progression et de réussite humaine, sociale et professionnelle de chacun; en faisant appel au développement de l'autonomie, morale, civique, philosophique, ... l'esprit critique sera constamment sollicité.

e) Collaborations :

Une politique d'ouverture qui se traduit par l'encouragement et la promotion des collaborations pédagogiques, de recherche, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, etc., aussi bien entre catégories, qu'institutions, communautés ou pays différents.
Elle se reflète dans le développement de la dimension européenne des programmes et dans une volonté constante d'adéquation des activités de mobilité au principe d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle auquel la Haute Ecole souhaite voir s'intégrer tous ses acteurs.
Dans ce cadre, la Haute Ecole, par son souci permanent d'élargissement des partenariats, de maintien et d'amélioration de la qualité des activités liées à la mobilité (formations, stages, échanges, séminaires, visites préparatoires, etc.) et d'innovation des moyens et méthodes, contribue à l'acquisition, par chaque individu, d'attitudes et compétences adaptées aux réalités économique, professionnelle et sociale d'une société contemporaine sans frontières et en perpétuel mouvement.

1.3 RESPONSABILITES VIS-A-VIS DE LA SOCIETE

La Haute Ecole se veut un pôle, acteur du développement régional, sans s'y confiner.

Réservoir de savoir, de conseils, de recherche, elle doit participer à l'évolution économique et sociale

Les formations organisées intègrent cette contrainte et devront être adaptées à des besoins à la fois immédiats et futurs donc n'être ni obsolètes, ni centrées sur des besoins immédiats.

En outre, le besoin de formation des entreprises induit des collaborations école/entreprises, principalement en direction des PME dans lesquelles n'existe souvent pas de système de formation ni de recherche/développement institutionnalisés.

2. DEFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ECOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

2.1 MISSIONS GENERALES DE LA HAUTE ECOLE

Placée sous l'autorité de la Ville de Bruxelles, la Haute Ecole adhère à son projet éducatif.

La Haute Ecole est une institution d'enseignement supérieur. A ce titre, elle est une entité assurant le rôle d'interface entre des individus souhaitant s'insérer à la société et celle-ci.

En outre, la réunion en son sein, et dans une grande proximité, de plusieurs types et catégories d'enseignement en font un creuset propice aux rencontres, aux échanges, aux contacts, et lui assure une ouverture aux problèmes de cette société.

Elle se doit d'être parfaitement intégrée et en phase avec son environnement économique, social et culturel afin de pouvoir remplir ses missions, atteindre ses objectifs et assumer ses responsabilités.

Ses missions, traditionnelles pour l'enseignement supérieur, peuvent être rappelées ici:

- l'enseignement: tant en formation initiale que continuée: c'est la mission de diffusion du savoir.
- le "service à la société" qui recouvre aussi bien les activités de partenariat avec le monde économique que celles d'acteur social et culturel pour la collectivité. Le partenariat peut déboucher sur des contrats de recherche et de développement qui permettent à la Haute Ecole de remplir une mission de production du savoir.

2.2 LE SERVICE A LA SOCIETE

La Haute Ecole est un acteur de l'entité régionale, consciente de ses besoins économiques, sociaux et culturels mais ouverte à l'Europe et au monde.

Le service à la société permet de répondre aux demandes:

- du secteur marchand et du secteur non marchand et ainsi de participer au développement économique et de promouvoir le progrès et le développement social.
- de la fonction publique et de contribuer au développement de l'infrastructure et des services au public.
- des citoyens et de collaborer ainsi à la vie sociale et culturelle.

Le service à la société fourni par la Haute Ecole se traduira par la mise à disposition:

- du "savoir" sous forme de compétences générales ou techniques, de participation à des contrats de recherche, des actions de développement, des expertises, des enquêtes.
- d'infrastructures: locaux, matériels, salles de conférences, de sports, de bibliothèques,...

2.3 ARTICULATIONS DES MISSIONS DE LA HAUTE ECOLE

Les activités de la Haute Ecole s'articulent autour de trois pôles: la formation initiale, la formation continuée, le partenariat avec l'environnement socio-économico-culturel.

Si la pierre d'angle de l'édifice pédagogique de la Haute Ecole est la formation initiale, les deux autres pôles participent à part entière à la réalisation de ses objectifs généraux et spécifiques de promotion de l'individu et d'ouverture au monde.

Par sa bonne perception des réalités professionnelles, la Haute Ecole est particulièrement apte à organiser la formation continuée et à satisfaire les aspirations en termes de promotion personnelle et professionnelle de ceux qui s'y engagent.

Dans notre société d'apprentissage, la formation continuée permet de compléter la formation initiale, souvent formation plus générale dans un domaine spécialisé, en dotant ceux qui la suivent des compétences et connaissances d'un niveau élevé qui ne peuvent être atteintes que par le recyclage permanent.

Le partenariat avec la collectivité peut se concrétiser par la participation à des contrats de recherche appliquée et de développement. Si la tradition de service à la société est par nature plus développée dans l'enseignement supérieur de type long, l'enseignement supérieur de type court peut cependant s'inscrire dans cette dynamique dans le champ d'activité qui est le sien.

Par les synergies qu'elles peuvent générer et les réactions qu'elles provoquent, les interactions entre la formation initiale, la formation continuée et le partenariat sont des facteurs importants d'enrichissement de la Haute Ecole

Assurer une mission de service à la société entraîne inévitablement la Haute Ecole dans une logique marchande. Même si elle assume plusieurs missions, la Haute Ecole place la formation au premier rang d'entre elles et se devra, pour ne pas s'impliquer excessivement dans la société marchande, d'assurer le développement de l'esprit critique et la promotion des valeurs humanistes.

3. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE

3.1 LES FORMATIONS

Offrir aux étudiants la base d'une carrière réussie implique que soit mis sur pied un système souple et ouvert de formations initiales et continuées qui répondent à leur attente.

L'enseignement supérieur de la Haute Ecole se place dans la logique européenne qui reconnaît comme supérieur tout enseignement post-secondaire d'une durée d'au moins trois années d'études.

L'enseignement supérieur, envisagé dans cette perspective, est organisé sous trois formes en Belgique: l'enseignement supérieur de type court, l'enseignement supérieur de type long, l'enseignement universitaire.

Ces trois formes sont des voies différentes de promotion de l'individu. Elles reconnaissent leurs différences et se respectent. Elles constituent toutes trois, avec leurs spécificités, des réponses aux besoins de la société et aux aspirations des étudiants.

Au-delà de leurs spécificités, elles partagent les mêmes valeurs et, à ce titre, sont des composantes égalitaires du système éducatif.

Leurs objectifs constants sont le développement des qualifications générales et de l'aptitude à agir tant sur le plan personnel, social que celui de la compétitivité professionnelle.

La Haute Ecole organise en formation initiale à temps plein ou temps partiel des enseignements supérieurs à un ou deux cycles qui tous s'attachent à résoudre la dualité théorie/pratique.

La Haute Ecole organise également en formation continuée des enseignements de troisième cycle, de spécialisation et/ou de perfectionnement, de recyclage et/ou de mise à jour.

Ces enseignements peuvent être "structurés" en formation courte (intensive) ou longue (structurés classiquement).

La vocation de la Haute Ecole la conduit pour toutes ses formations, initiales ou continuées, à collaborer avec le monde social et économique par le biais de stages, de travaux de fin d'études, de contrats de recherche ou autres.

Principes d'organisation des formations

- 1) Formations de haut niveau de "généralistes spécialisés" ou de "spécialistes généralistes" capables de maîtriser des problèmes complexes, de les analyser, de les critiquer et capables de communiquer efficacement.
- 2) a) Formations répondant à des besoins avérés du monde socio-économique, non soumises aux modes et engouements passagers.
 b) Offre d'un ensemble complet et cohérent de formations adaptées aux besoins du développement régional sans s'y confiner.
 c) Remise en question permanente de l'offre de formation. La difficulté de déterminer clairement les besoins ainsi que la rapidité du changement nécessite de travailler avec souplesse.
 d) Mise sur pied de ces formations par la concentration des moyens, la coopération interne et externe, l'interdisciplinarité, la concertation.
- 3) Formations à dimension générale et culturelle qui permettent à l'étudiant:
 - * de ne pas être considéré comme un simple "capital humain".
 - * de comprendre l'évolution technique et de s'y adapter.
 - * de ne pas être soumis aux impératifs étroits de rentabilité, de qualification et d'emploi.
 - * de développer son sens critique, sa créativité.
 - * de s'épanouir sur le plan humain.
 - * de s'ouvrir à l'autre, à ses valeurs et de les respecter.

- 4) Equilibre des composantes générale/technique/humaine.
- 5) Pédagogie adaptée aux objectifs généraux et spécifiques de formation avec en particulier:
- * une bonne articulation avec l'enseignement secondaire nécessitant notamment la détermination claire des prérequis,
 - * l'instauration d'un dialogue entre enseignants et étudiants qui place ces derniers au centre des préoccupations et les reconnaît comme partie prenante à leur propre formation,
 - * l'ouverture de la Haute Ecole sur l'extérieur concrétisée par la prise en compte des nouvelles technologies, par la mobilité tant des étudiants que des professeurs et par le dialogue avec les représentants du monde socio-économique,
 - * l'évaluation des actions de formation.

3.2 LES POINTS COMMUNS AUX DEUX TYPES D'ENSEIGNEMENT

Au-delà de leurs spécificités, ces formations partagent des valeurs et des objectifs communs et s'inscrivent dans un même projet éducatif:

- elles bénéficient de la reconnaissance européenne.
- elles s'adressent à une population de jeunes qui, poursuivant leurs études au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire, sont plus motivés par l'action concrète et les applications que par la théorie et se sentent plus à l'aise dans une démarche inductive que dans une démarche abstraite ou théorique.
- elles préparent leurs diplômés à s'insérer dans la vie sociale par le biais d'une profession, en qualité d'enseignant, de responsable, de cadre moyen ou supérieur, d'indépendant ou de titulaire d'une profession libérale.
- elles sont professionnelles, scientifiques et pédagogiques, c'est-à-dire:
 - * qu'elles fournissent à leurs diplômés les compétences de base nécessaires à l'exercice d'une profession.
 - * qu'elles développent une attitude scientifique qui, s'appuyant sur des bases théoriques, permettra de prendre une distance critique par rapport aux contingences des situations concrètes.
 - * qu'elles développent chez l'étudiant une capacité d'autoformation qui lui permettra d'évoluer dans une société en changement rapide et souvent profond.
- elles ont pour ambition de doter leurs diplômés de compétences professionnelles faisant largement appel à l'autonomie, la créativité, l'initiative, l'esprit critique, la disposition à prendre des décisions, le sens des responsabilités, la communication, le travail en équipe.
- elles associent, de manière permanente la théorie et le concret et bénéficient d'un large contact avec les réalités professionnelles par:
 - * la composition de leur corps enseignant¹ qui rassemble des enseignants en fonction principale et en fonction accessoire.
 - * l'intégration à la formation de visites et voyages d'études, de conférences dispensées par des experts invités, de séminaires, des stages qui permettent de placer l'étudiant en situation (pré)professionnelle.
- elles permettent la poursuite de la formation, dans une filière universitaire ou de niveau universitaire, par le biais de programmes-passerelles.

Cette association constante des composantes générale et technique, outre qu'elle répond aux attentes des étudiants, permet:

- * de les doter de bases nécessaires à l'acquisition des compétences professionnelles requises.
- * de leur fournir un cadre de référence dans lequel situer leur action et la relativiser afin de lui permettre d'évoluer.
- * de les munir d'outils d'analyse permettant d'en percevoir la signification et développant leur esprit critique.
- * de les placer dans une situation où les concepts s'inscrivent dans la réalité, s'y confrontent, s'y affinent et s'y enrichissent.

¹le statut du personnel n'est pas abordé ici et sous l'expression "corps enseignant" sont reprises les différentes fonctions qui dispensent un enseignement.

3.3 LES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Les spécificités de l'enseignement supérieur de type court résultent de sa structure qui, en un cycle de baccalauréat d'au moins trois années d'études, nécessite d'aborder la problématique "théorie/pratique" dès la première année et d'installer, progressivement, les démarches qui permettront à ses diplômés d'atteindre les compétences finales attendues.

L'enseignement supérieur de type court de la Haute Ecole est caractérisé par:

- des programmes de formation comprenant:
 - * des cours spécifiques.
 - * des cours de la spécialité à caractère plus général.
 - * des cours de formation générale, humaine et sociale.
- dès la première année, un contact des étudiants avec les cours de la spécialité . Ce contact s'intensifie pour, au terme des études, permettre la confrontation des acquis à la réalité professionnelle par le biais des stages.
- un encadrement favorable qui balise les activités de l'étudiant et le familiarise progressivement à l'autonomie, la prise de responsabilité, la prise en charge.
- une organisation des enseignements en groupes de taille réduite (voire très réduite) qui, par la proximité avec l'enseignant, permet le développement d'une pédagogie concrète, axée sur les réalités, favorisant la mise en situation de l'étudiant.
- des équipements nombreux, variés, modernes assurant à chaque étudiant la possibilité de s'exercer, de confronter ses schémas aux situations concrètes, de réaliser la synthèse théorie/pratique.
- un appel aux technologies les plus récentes afin de lui permettre par une familiarisation au présent d'aborder aisément les mutations futures.

3.4 LES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE LONG

Les spécificités de l'enseignement supérieur de type long résultent de sa structure qui, partagée en deux cycles, implique une formation plus générale au cours des baccalauréats, en veillant aux systèmes de remédiation dans diverses disciplines, assurant une base solide de connaissances, déterminant un choix concerté de l'orientation spécifique des masters (deuxième cycle).

L'enseignement supérieur de niveau universitaire ou de type long de la Haute Ecole s'articule sur une structure tridimensionnelle:

- des programmes de formation comprenant:
 - * des cours généraux favorisant le développement de l'analyse, de l'esprit critique et source culturelle incontestable pour l'intégration sociale et l'épanouissement humain ultérieurs;
 - * des cours à orientation spécifique;
 - * un apport linguistique non négligeable, garant d'une meilleure compréhension d'autrui, mais également facteur d'insertion dans le monde européen.
- des équipements modernes et performants confrontant chaque étudiant à une situation réelle, le préparant non seulement à se connaître lui-même, mais aussi à appréhender et à résoudre les situations complexes sous-jacentes à la vie économique et professionnelle.
- des activités au sein de diverses entreprises sous la forme de stages et de recherche. La participation active à des colloques et de multiples prestations à caractère culturel, académique et social, constituent un des éléments déterminants de la remise en question des connaissances dispensées.

Cet enseignement de niveau universitaire est aussi caractérisé par une formation continuée (troisième cycle ou postgraduat) qui peut constituer un perfectionnement ou un recyclage.

4. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HAUTE ECOLE ET LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES

La Haute Ecole est de caractère non-confessionnel.

Les établissements qui se constituent en Haute Ecole sont nés dans la période politiquement troublée de la fin du XIX^{ème} siècle.

Leur création est liée à la volonté de la Ville de Bruxelles d'assurer sa présence au sein de l'enseignement public de la capitale.

Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une présence à caractère politique mais bien laïque, attentive à développer une pédagogie épanouissante et libératrice pour les enfants et adolescents qui en étaient l'objet.

Jusque-là, l'enseignement se réduisait trop souvent à une transmission du savoir basé sur l'argument d'autorité; l'apprenant avait pour seul devoir de reproduire les faits qui lui avaient été inculqués, ou des schémas de raisonnement à reconstruire selon des modèles bien définis.

"L'Ecole modèle" instituée par CHARLES BULS sera le premier maillon d'établissements qui vont rompre avec cette "tradition". S'appliquant d'abord à l'enseignement primaire et secondaire, leur domaine d'action va s'étendre progressivement et au hasard d'une évolution historique complexe à l'enseignement supérieur auquel ils se consacrent entièrement aujourd'hui.

A travers ces péripéties, une permanence: le rejet de tout argument d'autorité, la défense des principes du libre examen se matérialisant par une symbiose avec une institution qui est la source essentielle de notre corps professoral: L'Université Libre de Bruxelles.

Celle-ci est présente dans l'organe de gestion de la Haute Ecole; elle assure ainsi la pérennité des valeurs qui constituent la base philosophique de l'institution.

Nulle volonté cependant de se livrer à un prosélytisme militant; à l'exception des futurs professeurs de morale qui doivent être formés à une dialectique appropriée, le combat doit s'exprimer par l'exemple - et toutes les disciplines sont concernées - par le refus d'accepter tout principe, toute "vérité" qui ne serait pas le fruit de la raison et de l'expérience.

Les institutions regroupées au sein de la Haute Ecole ont, dans le passé, conclu avec l'ULB des accords de coopération sous des formes les plus diverses et décrites par ailleurs. Qu'il s'agisse de passerelles, de stages, de séminaires..., cette coopération pourra s'étendre et s'institutionnaliser en affinant la réciprocité.

<p>5. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ECHEC</p>

Le taux d'échec, avec son cortège de redoublements, d'évictions et de souffrances, est indéniablement élevé dans l'enseignement supérieur et il n'est pas acceptable de le voir considérer comme "normal" ou, pire, comme synonyme de la qualité d'un enseignement.

Il est évident que l'échec scolaire est né en même temps que l'instruction obligatoire. Il est tout aussi évident que le phénomène s'est surtout manifesté -jusqu'à parfois en être banalisé- en même temps que les prolongations successives de la scolarité au cours de ces dernières décennies.

La solution ne réside pas uniquement au sein de l'école et doit faire appel à des mesures politiques et sociales qui, en améliorant les conditions matérielles, conduiraient à une amélioration culturelle de l'ensemble de la société.

Cependant, que les causes de l'échec soient intrinsèques (manque de capacités intellectuelles, de maturité ou de motivation, difficultés d'apprentissage, ...) ou extrinsèques (difficultés d'ordre social ou affectif, absence de soutien familial, éducation générant des valeurs différentes de celles de l'école, mauvaise orientation,...) il n'en demeure pas moins que l'école ne peut s'incliner devant ce phénomène préoccupant et se doit d'y rechercher des réponses.

Sans parler des "réponses" apportées par le sens commun (paresse, déficience intellectuelle, baisse de niveau, dégradation de l'enseignement secondaire, ...) les tentatives de solution apportées jusqu'à présent par le système scolaire sont principalement de deux types:

- * structurelles, par la création de filières adaptées
- * quantitatives: encadrement supplémentaire pour le "rattrapage" et le "soutien", diminution de la taille des groupes, équipements plus nombreux,...

Si ces réponses participent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, elles ne sont peut-être pas suffisantes comme outil de lutte contre l'échec scolaire. A ce point de vue, elles doivent être accompagnées par des mesures plus qualitatives basées sur une remise en cause de la pédagogie actuellement de mise dans l'enseignement supérieur, ainsi que par des modifications structurelles.

En ce qui concerne la réflexion pédagogique, celle-ci doit notamment porter sur:

- * l'examen attentif des motivations et aspirations des étudiants qui s'engagent dans les différentes filières et leur orientation adéquate;
- * l'analyse et la détermination précise des prérequis;
- * la prise en compte des rythmes d'apprentissage des étudiants;
- * la détection rapide des décrochages;
- * l'aspect trop souvent frontal et normatif de la méthodologie;
- * le développement du travail personnel de l'étudiant et la mise en place des conditions de son auto-formation;
- * les relations enseignants/étudiants dans le sens d'une meilleure écoute réciproque et d'un dialogue constructif.

Le fruit de ces réflexions devrait pouvoir s'appuyer sur des réformes structurelles telles que l'instauration d'un système d'unités capitalisables, la semestrialisation des études, la mise en place d'un système complet de passerelles qui, par la plus grande souplesse organisationnelle introduite, permettraient des réponses plus rapides, plus appropriées, plus ciblées, donc plus efficaces et permettraient, sinon de casser, du moins d'assouplir le cercle vicieux échec/exclusion.

<p>6. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGES OU ETRANGERS</p>
--

Le terme générique de mobilité recouvre le résultat de toute action entreprise par un étudiant ou un enseignant pour parfaire sa formation, ou une partie de celle-ci, hors du cadre de l'institution dans laquelle il étudie ou travaille.

Par la participation à de nouvelles expériences, la découverte d'autres pratiques et d'autres cultures, et l'enrichissement personnel des individus qu'elle permet, la mobilité est un des piliers de la politique d'ouverture de la Haute Ecole

La mobilité revêt différentes formes et peut:

- * se définir par rapport à la Haute Ecole:
 - interne à celle-ci: à l'intérieur d'un de ses départements ou entre ceux-ci.
 - externe à celle-ci: dans une autre Haute Ecole, dans une université, dans une entreprise situées en Communauté française ou à l'extérieur.
- * consister en un suivi de cours complémentaires, en stages, en voyages d'études, ...
- * viser le cas d'étudiants de la Haute Ecole, de diplômés de la Haute Ecole ou d'étudiants voulant s'inscrire à la Haute Ecole

Un état d'esprit favorisant la mobilité des différents acteurs est développé:

- * structurellement par un "Bureau des relations extérieures" qui, travaillant en coordination avec le Conseil pédagogique, aurait pour mission de susciter des collaborations entre la Haute Ecole et d'autres institutions, organismes ou entreprises.
- * pédagogiquement par l'encouragement des formations complémentaires en langues, des stages à l'étranger, la participation aux programmes européens de mobilité.

<p>7. DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES DE LA HAUTE ECOLE</p>
--

L'organisation de la gestion de la Haute Ecole et, en particulier, les modalités d'organisation de la participation des acteurs de la Communauté éducative, sont définis dans le statut organique de la Haute Ecole qui est accessible dans les secrétariats de la Haute Ecole.

Tous les membres de la Haute Ecole ont accès, dans les mêmes conditions, aux mêmes documents pour les sujets qui les concernent.

Ce postulat de base doit permettre la circulation la plus aisée possible de l'information.

Chaque organe de gestion doit prendre en charge d'informer par tous les moyens qui sont à sa disposition tous les niveaux comme toutes les personnes qui dépendent de lui.

8. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INTEGRER LA HAUTE ECOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL
--

La Haute Ecole, vit pour les autres et par les autres.

Cette évidence doit conduire la Haute Ecole à élaborer un plan d'action qui dépasse un cadre purement utilitaire: recevoir de la société des subsides et des étudiants qu'elle forme en vue de leur insertion dans la société.

Son ambition doit être plus large; la Haute Ecole est un élément de cette société au sein de laquelle elle doit trouver son identité.

Une identité géographique en ce sens que le campus est susceptible de donner au quartier qu'il occupe une image plus favorable. La construction d'un internat susciterait une vie estudiantine au sein d'un quartier résidentiel ancien.

Une identité sociale par la mise à la disposition de la population locale d'une infrastructure sportive et culturelle. La population étudiante recèle des sources inépuisables de dévouement qui peuvent devenir autant de foyers de culture dans un environnement social peu favorisé.

Une identité culturelle en développant des activités qui entrent parfaitement dans le cadre des formations organisées au sein de l'institution:

- * formations continuées
- * journées d'études
- * colloques
- * expositions
- * activités sportives et culturelles
- * création d'un musée pédagogique
- * association(s) d'anciens

Les relations privilégiées qu'entretient la Haute Ecole avec l'ULB sont de nature à favoriser des projets communs sous la forme "d'extensions" au-delà de son lieu d'implantation.

<p>9. DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE</p>
--

Le Conseil d'administration est compétent pour prendre toutes les mesures susceptibles de contribuer au bon fonctionnement et à l'épanouissement de la Haute Ecole et de réaliser les objectifs qu'elle poursuit.

Dans ce cadre, il lui incombe notamment, en coordination avec les organes (catégories, départements, ...) de la Haute Ecole et en particulier avec le Conseil pédagogique, d'opérer le contrôle de la qualité de l'enseignement dispensé et l'évaluation pédagogique de ses actions.

Cette évaluation porte entre autres sur:

- la pertinence de l'offre de formation
- les programmes des différentes sections sous l'angle:
 - de leur réponse aux besoins du monde socio-économique exprimés en termes d'aptitudes aux fonctions et exigences professionnelles;
 - du maintien de leurs spécificités;
 - de la participation de chacune des disciplines à la réalisation des objectifs généraux et spécifiques;
 - de leur équilibre interne, de leur cohérence et de leur coordination;
- la qualité des équipements
- les enseignants sous l'aspect:
 - de leurs compétences;
 - de l'actualité de leur enseignement;
 - de leurs qualités pédagogiques et de l'intérêt qu'ils suscitent pour la matière qu'ils enseignent;
 - de l'organisation de leur enseignement
 - de leur apport personnel
 - de leur disponibilité
- la qualité des collaborations de la Haute Ecole avec le monde social, économique et culturel.

Le Conseil d'administration publie régulièrement un rapport d'activités.

<p>10. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UNE CATEGORIE D'ENSEIGNEMENT OU ENTRE LES CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE.</p>
--

L'interdisciplinarité occupe une place fondamentale dans les formations d'enseignement supérieur.

En assurant l'éclairage d'une discipline par d'autres, elle place l'apprenant au carrefour de différentes approches et, par l'interaction à laquelle elle le soumet, induit chez lui la réflexion, la distanciation, la relativisation. Elle l'oblige, face à ces visions différentes, à opérer la synthèse entre différentes démarches et à être acteur de la construction de son savoir.

L'interdisciplinarité n'est pas aisément praticable dans le cadre de formations organisées en enseignements dispensés par des spécialistes, même si ceux-ci ont à coeur d'élargir au maximum le cadre de leur action.

Elle trouve cependant un lieu d'expression idéal dans des activités d'enseignement telles que les séminaires ou les stages.

Structurellement, au sein de la Haute Ecole, l'interdisciplinarité est favorisée par les facteurs suivants:

- * le caractère multicatégoriel de la Haute Ecole qui permet la rencontre, les contacts, les échanges entre étudiants et professeurs aux préoccupations différentes.
- * la gestion participative au sein des organes de la Haute Ecole qui permet l'expression, la prise en compte et le respect de perceptions et de sensibilités différentes.
- * la mobilité facilitée des enseignants entre catégories d'enseignement
- * la mobilisation aisée de compétences complémentaires pour la mise sur pied de projets communs
- * la fréquentation d'une bibliothèque commune offrant à l'étudiant des sources d'informations et des outils de recherche débordant du cadre de sa formation (accès aux périodiques, nouveaux média, ...)

* l'adhésion au présent projet qui clarifie l'action de chaque composante et induit le respect et la prise en compte des spécificités de chacun.

PREAMBULE

1. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR INTEGRER LES OBJECTIFS GENERAUX ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VISES AU TITRE 1^{ER} DU DECRET DU 31 MARS 2004

1.1 CADRE GENERAL

1.2 RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES ETUDIANTS

1.3 RESPONSABILITES VIS-A-VIS DE LA SOCIETE

2. DEFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ECOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

2.1 MISSIONS GENERALES DE LA HAUTE ECOLE

2.2 LE SERVICE A LA SOCIETE

2.3 ARTICULATIONS DES MISSIONS DE LA HAUTE ECOLE

3. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE

3.1 LES FORMATIONS

3.2 LES POINTS COMMUNS AUX DEUX TYPES D'ENSEIGNEMENT

3.3 LES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

3.4 LES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE LONG

4. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HAUTE ECOLE ET LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES

5. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ECHEC

6. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGES OU ETRANGERS

7. DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES DE LA HAUTE ECOLE

8. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INTEGRER LA HAUTE ECOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL

9. DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE

10. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UNE CATEGORIE D'ENSEIGNEMENT OU ENTRE LES CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE